

Luxembourg, le 31 juillet 2024

## Taux d'intérêt

La Banque centrale du Luxembourg (BCL) fait savoir que, sur base de chiffres provisoires, les principaux taux d'intérêt moyens sur les opérations de crédit et sur les dépôts appliqués par les établissements de crédit du Luxembourg aux ménages et aux sociétés non financières (SNF) de la zone euro ont évolué comme suit au cours du mois de juin 2024.

### **Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats<sup>1</sup> – crédits et dépôts – conclus avec des ménages**

Le taux d'intérêt variable<sup>2</sup> des crédits immobiliers accordés aux ménages a progressé de 1 point de base pour atteindre 4,82% en juin 2024, contre 4,81% en mai 2024 tandis que le volume des crédits nouvellement accordés a progressé de 8 millions d'euros durant le mois de juin pour s'élever à 168 millions d'euros par rapport à 160 millions d'euros en mai. Sur base annuelle, le taux a progressé de 24 points de base tandis que le volume des nouveaux contrats a diminué de 32 millions d'euros.

Le taux d'intérêt fixe<sup>3</sup> sur les crédits immobiliers accordés aux ménages avec une fixation initiale du taux supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 5 ans a progressé de 1 point de base depuis mai pour s'établir à 3,87% avec un volume respectif de 34 millions d'euros en juin 2024. Le taux d'intérêt fixe avec une période de fixation initiale du taux supérieure à 5 ans et inférieure ou égale à 10 ans a progressé de 6 points de base par rapport à mai 2024 pour

---

1 On entend par nouveau contrat tout nouvel accord passé entre un ménage ou une société non financière et un agent déclarant. Les nouveaux accords comprennent tous les contrats financiers qui spécifient pour la première fois le taux d'intérêt associé au dépôt ou au crédit et toutes les renégociations des dépôts et des crédits existants.

2 Taux d'intérêt variable ou taux d'intérêt dont la période de fixation initiale est inférieure ou égale à 1 an.

3 Taux d'intérêt fixe pondéré par les montants des contrats pour tous les crédits immobiliers accordés indépendamment de la durée de fixation initiale du taux (supérieure à 1 an). Cette série n'est publiée par la BCL que depuis février 2009 seulement pour des raisons méthodologiques liées à l'identification des déclarants.

atteindre 3,83%. Le volume mensuel correspondant a diminué de 17 millions d'euros pour atteindre 25 millions d'euros.

Concernant les prêts avec des fixations initiales supérieures à 10 ans, le volume mensuel a progressé de 8 millions d'euros depuis mai pour s'établir à 252 millions d'euros. Les taux d'intérêts de ces crédits sont regroupés par intervalles de fixation initiale de cinq ans<sup>4</sup> et ils ont évolué comme suit par rapport au mois de mai 2024:

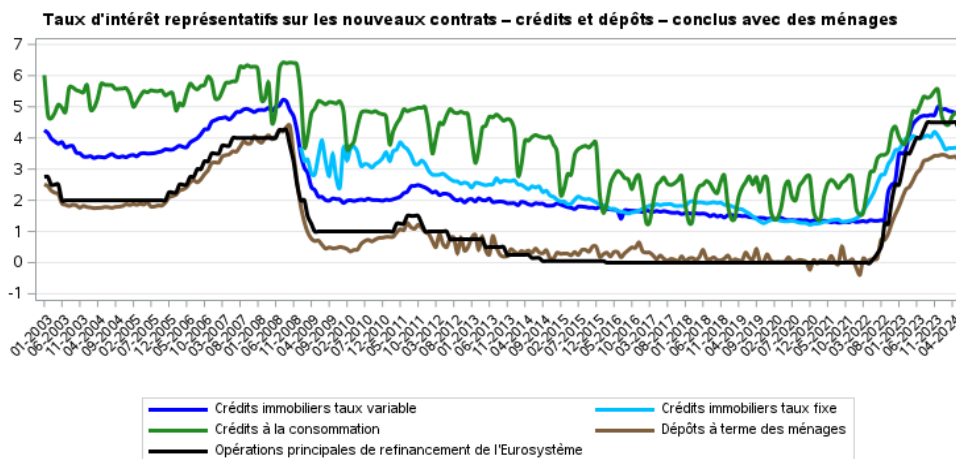
- Les taux avec une fixation initiale supérieure à 10 ans et inférieure ou égale à 15 ans ont diminué de 13 points de base pour s'établir à 3,74%.
- Les taux avec une fixation initiale supérieure à 15 ans et inférieure ou égale à 20 ont diminué de 4 points de base pour s'établir à 3,38%.
- Les taux avec une fixation initiale supérieure à 20 ans et inférieure ou égale à 25 ans ont diminué de 34 points de base pour s'établir à 3,35%.
- Les taux avec une fixation initiale supérieure à 25 ans et inférieure ou égale à 30 ans ont diminué de 1 point de base pour s'établir à 3,58%.
- Les taux avec une fixation initiale supérieure à 30 ans ont progressé de 11 points de base pour s'établir à 3,75%.

Il est important de noter que les taux indiqués pour les différentes périodes de fixation initiale sont des moyennes pondérées, calculées sur base d'un échantillon de banques et prenant en compte les volumes des prêts octroyés.

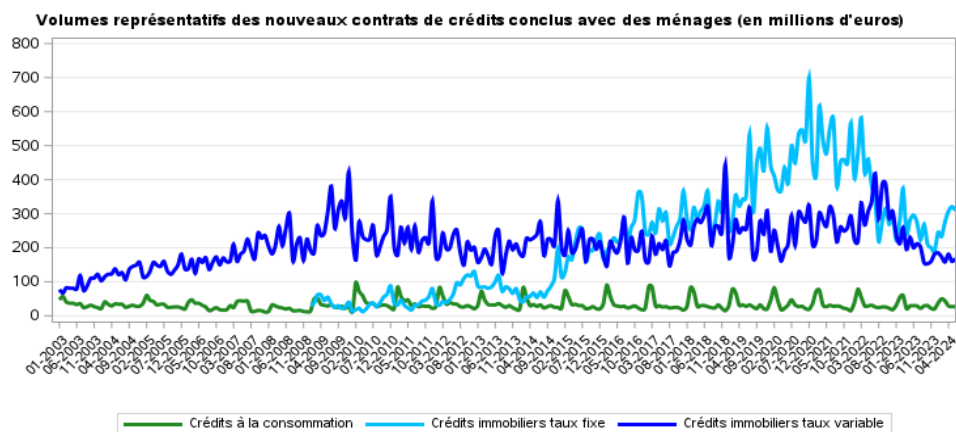
Le taux d'intérêt sur les crédits à la consommation, dont la période de fixation initiale du taux est supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 5 ans, a progressé de 4 points de base depuis mai pour s'établir à 4,84% en juin 2024 tandis que le volume d'activité est resté constant à 27 millions en juin, identique au montant du mois de mai. Durant l'année écoulée, le taux d'intérêt a progressé de 3 points de base tandis que le volume d'activité a diminué de 3 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des ménages ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an est passé de 340 points de base en mai 2024 à 324 points de base en juin 2024. En un an, ce taux a progressé de 37 points de base.

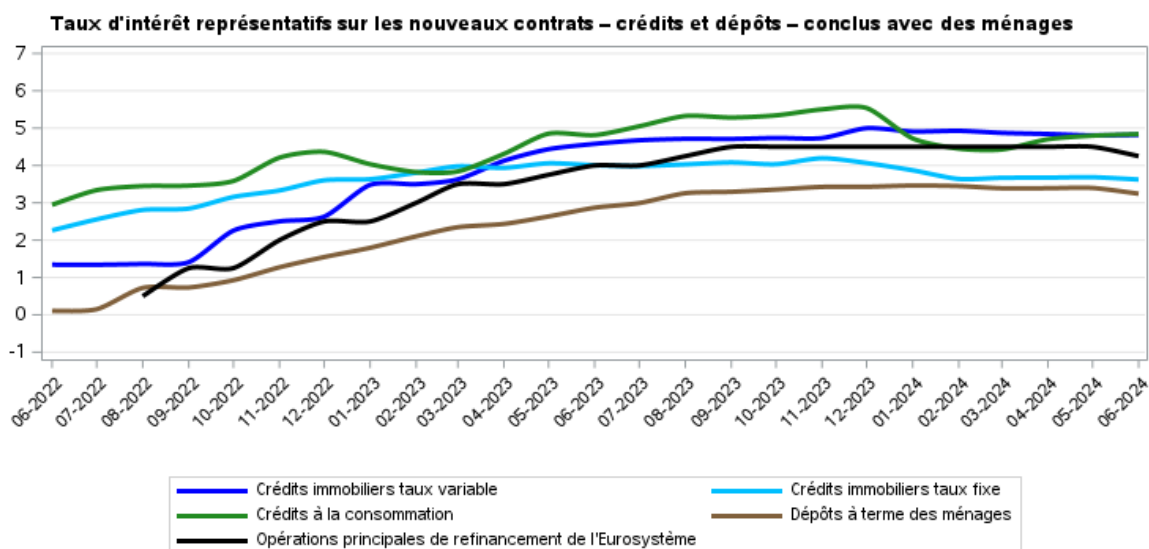
Les graphiques qui suivent fournissent un aperçu détaillé sur l'évolution des taux d'intérêt et des volumes des nouveaux contrats. De plus, l'évolution des taux d'intérêt au cours des deux dernières années est présentée en plus grand détail.



Source : BCL



Source : BCL



Source : BCL

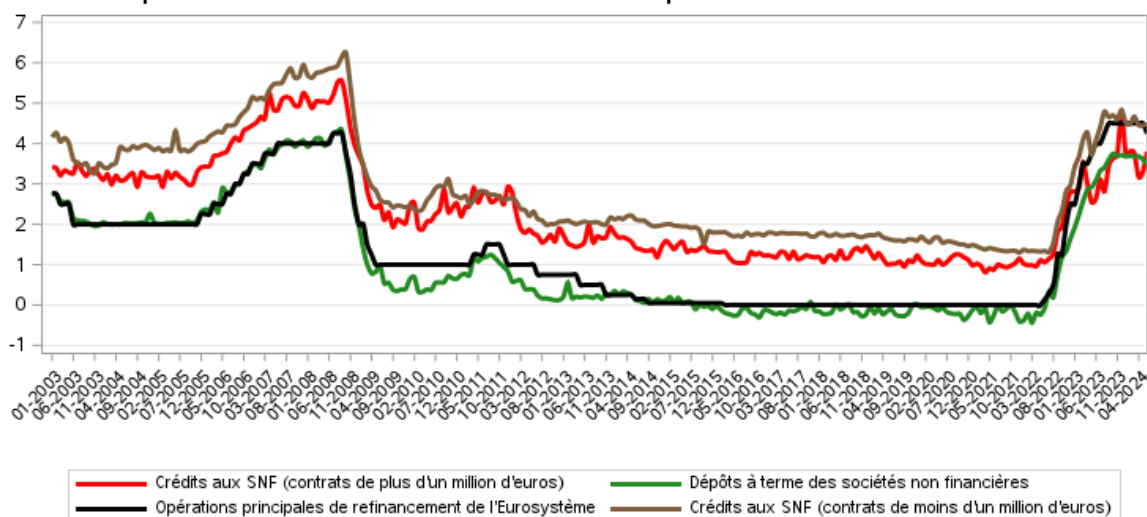
## Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats<sup>1</sup> – crédits et dépôts – conclus avec des sociétés non financières (SNFs)

Le taux d'intérêt variable sur les crédits d'un montant inférieur ou égal à 1 million d'euros a progressé de 2 points de base pour atteindre 4,47% en juin 2024 contre 4,45% en mai. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a progressé de 28 millions d'euros pour s'établir à 128 millions d'euros en juin contre 100 millions d'euros en mai. Sur base annuelle, ce taux a progressé de 39 points de base tandis que le montant des crédits nouvellement accordés a diminué de 4 millions d'euros.

Le taux d'intérêt variable pour les crédits d'un montant supérieur à 1 million d'euros a progressé de 51 points de base sur un mois pour s'établir à 3,80% en juin 2024 contre 3,29% en mai. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a progressé de 624 millions d'euros ce mois-ci pour s'élever à 1 921 millions d'euros en juin 2024 contre 1 297 millions d'euros en mai. En un an, ce taux a progressé de 116 points de base tandis que le montant des crédits accordés a progressé de 103 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an a diminué de 12 points de base depuis mai pour atteindre 3,49% en juin 2024. Sur base annuelle, ce taux a progressé de 41 points de base.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats – crédits et dépôts – conclus avec des sociétés non financières



Source : BCL

Les tableaux relatifs aux taux d'intérêt pratiqués par les établissements de crédit peuvent être consultés et/ou téléchargés sur le site Internet de la BCL à l'adresse suivante :

[https://www.bcl.lu/fr/statistiques/series\\_statistiques\\_luxembourg/03\\_marche\\_capitaux\\_interet\\_s/index.htm](https://www.bcl.lu/fr/statistiques/series_statistiques_luxembourg/03_marche_capitaux_interet_s/index.htm)

### **Méthode de pondération**

Les taux d'intérêt appliqués aux nouveaux contrats sont pondérés au sein des catégories d'instruments concernées par les montants des contrats individuels. Ceci résulte de la compilation des agrégats nationaux effectuée par les établissements de crédit déclarants et par la BCL.

---

Département Communication

Tél. : (+352) 4774-4265 ou 4599

Email : [press@bcl.lu](mailto:press@bcl.lu)

[www.bcl.lu](http://www.bcl.lu)